

Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
09 octobre 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;

Alain CARTRON, Christophe LUCAND, Valérie DUREUIL, Didier TOUBIN, Ghislaine POSTANSQUE, Pascal BORTOT, Christian ROUSSEL, Jacques BARTHELEMY, Georges STRUTYNSKI.

ABSENTS EXCUSES : Hubert POULLOT, Sylvie VENTARD, Gilles CARRE, François MARQUET.

POUVOIR : Hubert POULLOT a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

B/24/122 - OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE MAINTIEN EN SERVICE PAR DES MAINTENANCES ET DES MISES A JOUR DES RESEAUX, DE L'INFRASTRUCTURE SERVEUR ET TELEPHONIQUE RESEAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu la délibération B/19/98 du 10 décembre 2019,
Vu l'article L2123-1 du code de la commande publique.

Considérant que pour ses besoins concernant son infrastructure informatique et de sa téléphonie, la collectivité fait appel à un prestataire privé ;

Considérant que ce marché arrive à terme au 09 décembre 2024, il est nécessaire de le renouveler ;

Considérant qu'une consultation a été lancée le 09 août 2024 ;

Considérant que cette consultation doit aboutir sur un marché d'une durée ferme de 2 ans renouvelable 2 fois 1 an ;

Considérant que 3 entreprises ont déposé des plis, KOESIO, C2iP et TRUST TEAM ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché à l'entreprise KOESIO pour un montant prévisionnel de 151 606.00 € HT – 181 927.20 € TTC sur la durée totale du marché,

- **AUTORISE** le Président à signer toutes démarches ou formalités administratives nécessaires à l'application de la présente délibération et pour l'exécution du marché.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

